



Régate intime du RCVDave

14 août 2022

Avis de course

Le **Royal Cercle de Voile de Dave** a le plaisir de vous convier à sa régata régata intime à :

RCVDave (Péniche Titine II)
Rue du Rivage, 2
5100 Dave

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régata est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2021 – 2024* ;
- 1.2 Les prescriptions nationales de *Belgian Sailing* <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>;
- 1.3 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Instructions de Course (IC)

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles après 8h30 le 15 août 2021 au secrétariat de la régata ;
- 2.2 Les IC seront affichées au tableau officiel situé dans la péniche Titine II, ainsi que sur le site www.rcvdave.be.

3. Communication

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. Admissibilité et Inscription

- 4.1 La régata est ouverte à tous les voiliers de l'école de voile du RCVDave et à tous les voiliers des membres du RCVDave.
- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne.
- 4.3 Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
 - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
 - Éventuellement leur autorisation de port de publicité,

La confirmation d'inscription se fera le 15 août de 8h30 à 9h15 au secrétariat de la régata.

5. Droits à payer

La régata est gratuite.

6. Publicité

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux et/ou les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (voir le code de publicité de World Sailing).
- 6.2 La publicité pour le tabac est interdite en Belgique



7. Programme

Dimanche 14 août 2022

8h30 : Accueil

08h30 à 9h15 : inscriptions

10h : Arrivée des bateaux aux pontons

10h30 : mise à disposition du comité.

Pas de départ après 16heures.

Temps de midi : vous amenez votre repas barbecue

17h30 : Résultats

Les compétiteurs doivent être membres du RCVDave, en ordre de cotisation. La licence compétition n'est pas obligatoire pour cette régata interne.

Le programme et les horaires peuvent être modifiés par l'autorité organisatrice

8. Les parcours

Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course

9. Classement

9.1 Le système de classement est le suivant :

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

9.1.1 Les coefficients « voile légère » sont consultables sur
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Deriveurs#gsc.tab=0>
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Quillardards#gsc.tab=0>

9.1.2 Les coefficients « habitables » sont consultables sur
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/coefficients.aspx>

9.1.2 L'intégration des bateaux habitables en voile légère se fait via le calcul

$$\frac{1000}{768} = \text{coefficient voile légère}$$

coefficient osiris

9.1.3 Les coefficients « multicoques » sont consultables sur
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings_catamaran.asp#gsc.tab=0

9.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

- 9.3
- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

10. Bateaux accompagnateurs

[DP] Les bateaux accompagnateurs peuvent être appelés à assurer la sécurité, à la demande du comité de course.

11. Bateaux loués ou prêtés

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

12. Protection des données

12.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO (Autorité organisatrice), la FFYB (Fédération Francophone du Yachting Belge), la Belgian Sailing et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFYB et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFYB et ses sponsors. La FFYB en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFYB peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@ffyb.be ou par courrier au siège social de la Fédération Francophone du Yachting Belge en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. Établissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. Prix

Suivant la décision de l'autorité organisatrice.

15. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

16. Informations complémentaires

- 15.1 Pour plus d'informations, veuillez contacter accueil@rcvdave.be.

